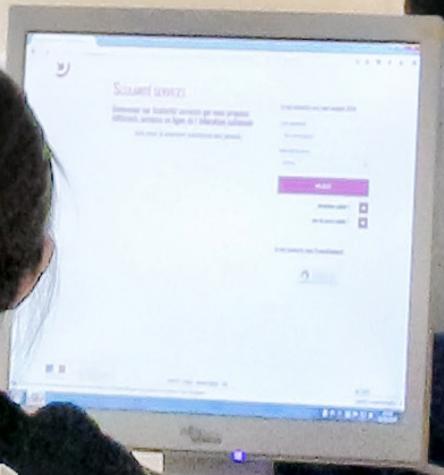
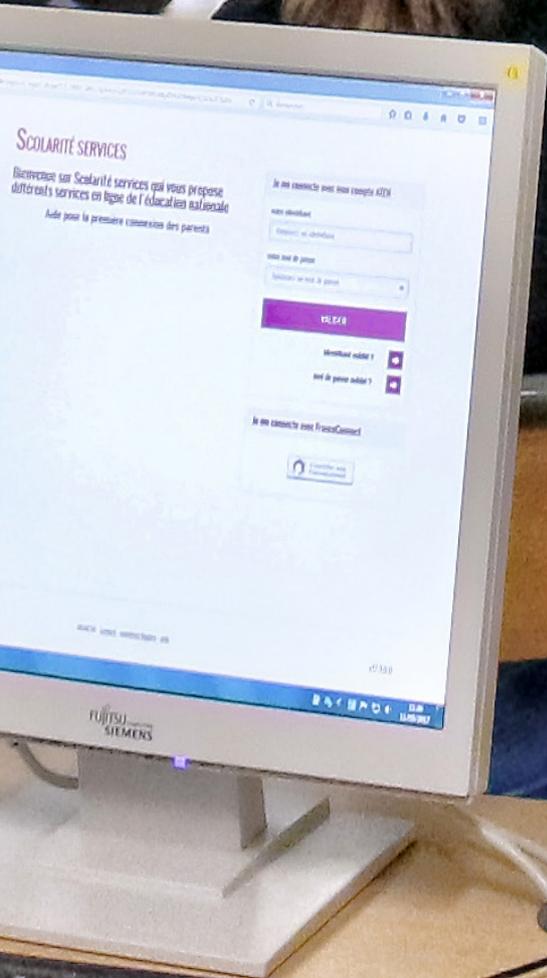


DORDOGNE-PÉRIGORD

RENTRÉE 2022 DANS LES COLLÈGES

DOSSIER DE PRESSE





La politique éducative du Conseil départemental Dordogne-Périgord concerne directement près de 16.700 collégiens à la rentrée 2022, dont près de 14.500 dans les collèges publics.

Autour de la Direction de l'Éducation et des Collèges, de nombreux autres services du Conseil départemental interviennent à des degrés divers en faveur de la jeunesse et de l'enfance, la rénovation et l'entretien des établissements, leur équipement informatique, les transports, etc.

Soucieux de favoriser la réussite éducative des jeunes Périgourds, le Conseil départemental a élargi son action en matière de politique éducative, dépassant ses compétences légales pour répondre aux besoins des jeunes du territoire.

Tous domaines confondus, pour cette année scolaire 2022-2023, cet effort dépasse les **33 M€** :

- Pour le transport scolaire des enfants en situation de handicap qui reste de la compétence du Département : **2 M€** par an ;
 - Pour la rémunération des agents techniques des collèges (TOS, agents départementaux depuis 2005) : **15 M€** sur l'année scolaire 2021-2022 ;
 - Pour les travaux dans les collèges publics [rénovation et entretien des locaux] : **9 M€** en 2022 ;
 - Pour le fonctionnement des collèges publics et privés et le soutien aux projets pédagogiques : **5 M€** par an ;
 - Pour la dotation informatique : **650 000€** [collèges publics et privés] ;
 - Pour les aides aux familles [bourses départementales pour les collégiens, les apprentis et les étudiants, thésards et partant en Erasmus, étudiants en médecine et prêts d'honneur] : **506 400€** ;
 - Pour le soutien aux fédérations d'éducation populaire et aux associations éducatives : près de **183 500€**.
- Auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des moyens mobilisés en matière de culture, de sports ou encore de développement durable.

Covid 19 : le Département au plus près des collèves



Depuis le début de la crise sanitaire, le Département a soutenu de manière forte les collèves :

- En matière d'hygiène par la mise en œuvre d'une aide technique pour l'application des protocoles sanitaires nationaux notamment en restauration scolaire.

- En matière de prévention :

- par la mise en place d'études de la circulation virale du Sars Cov2 en établissement scolaire par contrôle environnemental en lien avec la DSDEN (Direction des services de l'Education nationale) et le Laboratoire départemental d'analyse et de recherche;

- par la dotation et le renouvellement de masques pour les élèves des collèves publics et privés ainsi que pour les agents départementaux ;

- En matière de ressources humaines par la suspension du délai de carence pour le remplacement des agents départementaux (plus de 75 agents remplaçants mobilisés tous les mois représentant un budget

de 1,5 M € sur l'année scolaire 2021-2022).

- En matière de numérique par la mise en œuvre d'une procédure de prêt de matériel informatique pour les familles.

- Sur le plan financier par le maintien d'une enveloppe financière supplémentaire de 100.000 € destinée au fonctionnement des collèves publics et permettant de constituer un fonds de réserve pour soutenir les établissements en difficulté.



Les travaux dans les collèges départementaux

Chaque année, le Conseil départemental doit intervenir pour restructurer, rénover ou simplement entretenir les 38 collèges publics de Dordogne. **En 2022, 9 millions d'euros ont été alloués aux travaux dans les collèges départementaux.**

RÉNOVATION THERMIQUE DES COLLÈGES

Le Département a engagé des travaux d'isolation par l'extérieur des façades des établissements scolaires :

- les Châtenades à Mussidan,
- Jacques Prévert à Bergerac,
- Léonce Bourliaguet à Thiviers.

Sont également lancées les études des prochains travaux d'isolation par l'extérieur des collèges Aliénor d'Aquitaine à Brantôme et de Clos-Chassaing à Périgueux.

Les travaux concernant le collège des Châtenades de Mussidan ont été réceptionnés en juin 2021 pour un montant total de **1.235.113 € TTC**. Ils ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATB (Saint-Cyprien).



Le programme se poursuit en 2022 sur les collèges Léonce Bourliaguet à Thiviers et Jacques Prévert à Bergerac.

Les travaux concernant le collège de Thiviers seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de M. Fabich (Périgueux). Ils s'élèvent à **2.238.451 € TTC**. Ils vont débuter en septembre et leur réception est prévue pour septembre 2023.

Ceux concernant le collège Jacques Prévert seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATB (Saint-Cyprien). D'un montant de **1.807.000 € TTC**, ils vont débuter en septembre et leur réception est prévue pour septembre 2023 également.

Enfin, la réalisation des travaux sur les collèges Clos-Chassaing à Périgueux (estimations des travaux à **720.000 € TTC**) et Aliénor d'Aquitaine à Brantôme (**1.200.000 € TTC**) est programmée sur 2023.

Ces cinq opérations bénéficient du concours de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour un montant total de **2.481.917 €**.

DES CHAUFFERIES-BOIS POUR REMPLACER LES CHAUDIÈRES À FIOUL

La rénovation thermique concerne également la mise en place de chaufferies-bois en remplacement des chaudières fioul, afin de répondre aux objectifs d'excellence environnementale que s'est fixés la collectivité.

Dans ce cadre, le Département a décidé de la construction d'une chaufferie-bois au collège La Roche Beaulieu à Annesse-et-Beaulieu sous maîtrise d'œuvre du cabinet Dejnate Energies Sud-Ouest (Malemort-19).

Le montant des travaux est estimé à **703.200 € TTC**. Les études se poursuivent en 2022 pour un début des travaux prévu en fin d'année. Ce projet est soutenu par l'Etat à hauteur de **225.000 €** et par le fonds chaleur de l'ADEME à hauteur de **280.000 €**.

Enfin, le Département a également engagé les études de construction d'une chaufferie-bois sur le collège La Boétie à Sarlat. Le maître d'œuvre de cette opération est le cabinet Synergie SARL (Brive-la-Gaillarde).

Les travaux sont estimés à **700.000 € TTC**. Les études techniques débuteront à l'automne 2022. Ce projet est soutenu par le fonds chaleur de l'ADEME à hauteur de **312.400 €**.



Les travaux dans les collèges départementaux

OPÉRATIONS D'IMPORTANCE

La restructuration, la rénovation et l'entretien des collèges passent également par des opérations d'importance.

Voici les principales grandes opérations actuellement en cours :

- La construction d'une salle polyvalente au collège Jules Ferry à Terrasson et au collège Arnault de Mareuil à Mareuil-en-Périgord. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet MAAD Architectes (Saint-Pantaléon-de-L'Arche) pour le collège de Terrasson et par le cabinet ACTEBA pour le collège de Mareuil. Le coût de ces deux opérations est de **1.150.000 € TTC** ;

- Le réaménagement des bureaux de la vie scolaire au collège Dronne Double à Saint-Aulaye. La maîtrise d'œuvre de cette opération, d'un montant de **61.800 € TTC**, est assurée par la Direction du patrimoine bâti. Les travaux ont débuté en mars 2022 et se sont achevés en juin 2022 ;

- La réfection des sanitaires du collège de Mussidan. Opération réalisée sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine bâti pour un montant de **87.900 € TTC**. Les travaux ont débuté en juillet 2022 et ont été réceptionnés le 29 août 2022 ;

- La mise en conformité de l'éclairage et des menuiseries du collège de Piégut-Pluviers pour un montant total de **92.800 € TTC**. Cette opération a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine bâti durant cet été ;

- La réalisation de travaux sur les installations de chauffage des collèges Pierre Fanlac à Belvès

[**81 600 € TTC** – réception des travaux début octobre 2022] et Eugène Leroy à Bergerac [**157.200 € TTC** – réception mi-août 2022]. Ces deux opérations ont été réalisées sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine bâti ;

- La réfection des réseaux d'eaux usées et pluviales au collège de Montpon-Ménéstérol. Réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CESTI (Périgueux), cette opération s'élève à **102.000 € TTC**. Elle a débuté en juillet et doit être réceptionnée en septembre ;

- L'extension du restaurant scolaire du collège de Montpon-Ménéstérol. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet SCP Bourgeois-Vigier (Périgueux). Le projet est actuellement à l'étude ;

- La mise en place de revêtement de carrelage à la cité scolaire Laure Gatet à Périgueux. Cette opération sera menée sur 3 exercices, pendant les congés scolaires d'été. D'un montant total de **175.400 € TTC**, elle est menée sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine bâti. La première tranche concerne le deuxième étage et a été réalisée cet été. La tranche optionnelle 1 concerne le premier étage et la tranche optionnelle 2 le rez-de-chaussée haut ;

- Le remplacement des menuiseries et plafonds de l'étage du collège Pierre Fanlac à Belvès. Réalisée sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine bâti, cette opération s'élève à **407.000 € TTC**. Elle a débuté en juin et sera réceptionnée en octobre ;

- L'aménagement du plateau sportif au collège de Tocane. Cette opération d'un montant de **152.000 €** est réalisée sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine bâti. Débutée en juillet, elle sera réceptionnée en octobre ;

- La mise en place de faux-plafonds au collège Jean-Monnet à Lalinde. Cette opération est scindée en deux tranches : tranche ferme (rez-de-chaussée et réfectoire) et tranche optionnelle (étage) pour un montant total de **192.700 € TTC**. La tranche ferme a été réalisée cet été ;

- La mise en place de faux-plafonds au collège Jean-Ladignac à Saint-Cyprien. Cette opération est scindée en deux tranches : tranche ferme (rez-de-chaussée et réfectoire) et tranche optionnelle (étage) pour un montant total de **163.600 € TTC**. La tranche ferme a été réalisée cet été.



Les travaux dans les collèges départementaux

ACQUISITION DE MATÉRIEL DE CUISINE ET DE MOBILIER SCOLAIRE

Le Département a mis en place un marché spécifique pour la fourniture et les travaux de pose de matériel de cuisine dans les collèges départementaux afin de les accompagner dans le cadre de la mise en place du 100 % manger local et bio. Ce marché est estimé à **1.200.000 € TTC** par an.

Ont déjà bénéficié du remplacement de matériel les collèges Jean Moulin à Coulounieix-Chamiers, Anne Frank et Clos Chassaing à Périgueux, Jules Ferry à Terrasson pour un montant total de **180.300 € TTC**.

Par ailleurs, le Département a engagé une enveloppe de **150.000 €** afin de faire face aux besoins des collèges en mobilier et matériel scolaire.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le Département poursuit sa politique de mise en accessibilité des collèges départementaux aux per-



sonnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans ce cadre, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a été déposé en septembre 2015.

Une enveloppe de **800.000 €** a été votée en 2022 à cet effet afin de poursuivre la mise en conformité des locaux scolaires qui est également complétée par l'acquisition de matériel en régie.

ÉPISODE DE GRÊLE EN RIBÉRACOIS : DES TRAVAUX À VENIR

Les collèges de Ribérac et de Saint-Aulaye ont été fortement touchés par l'épisode de grêle du 20 juin dernier. Le Département a mis en œuvre d'importants moyens afin de permettre la reprise des cours 5 jours après le sinistre.

Des travaux restent à réaliser notamment sur les façades et volets roulants des établissements.

Les marchés correspondants sont en cours de préparation.



Les grandes orientations du Conseil départemental en faveur des collèges

Le Conseil départemental de la Dordogne est engagé au profit de la réussite éducative des collèges très au-delà de ses obligations.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Depuis 6 ans, le Conseil départemental a lancé un schéma directeur pour la **transition numérique des collèges** avec pour objectif de favoriser les **nouvelles pédagogies et l'innovation**. Le collaboratif et la co-conception, la personnalisation de l'apprentissage, la possibilité d'apporter la pédagogie hors les murs sont autant d'éléments qui démontrent l'atout des technologies numériques dans le contexte éducatif.

Ces nouveaux usages et ces nouvelles pratiques nécessitent que le numérique des collèges évolue en revoyant les espaces de travail et les architectures numériques.

En effet, s'il y a 15 ans les collèges de Dordogne comptaient tout au plus quelques dizaines de postes par établissement, le nombre d'équipements a aujourd'hui explosé avec, en parallèle, une augmentation permanente du besoin de connectivité à des services numériques sur Internet. Il devient dès lors indispensable que les bâtiments soient connectés à des autoroutes numériques.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental, en collaboration avec le Syndicat mixte ouvert Périgord numérique, prépare les usages de demain en déployant la fibre dans les établissements. **Entre 2016 et 2022, 80 % des collèges ont été fibrés.**

Un cloud privé départemental



En plus du déploiement du très haut débit, le Département modernise les infrastructures numériques des collèges dans le cadre du **Schéma directeur du numérique des collèges** et du **livre blanc des collèges**.

Ce schéma planifié en quatre phases consiste à "faire migrer" les établissements sur le Très haut débit puis sur une « infrastructure numérique départementale commune à tous les collèges » : **le cloud privé départemental**. Après avoir validé le socle technique avec succès sur les deux collèges pilotes (expérimentateurs), Anne Frank à Périgueux et

Leroi Gourhan au Bugue en 2018, **21 collèges ont été "migrés" à ce jour.**

Le Département poursuit l'opération à un rythme de 5 à 6 collèges par an pour un **objectif de 16.800 élèves et enseignants "migrés" sur le cloud privé départemental fin 2024.**

Le schéma consiste à :

1] Moderniser les infrastructures numériques pour les nouveaux usages et les nouveaux équipements [tablettes, ordinateurs hybrides, robotique & objets connectés] :

o Le Département déploie plus de 1000 équipements réseaux sur 6 ans pour généraliser les solutions sans fil (wifi) et améliorer la performance des réseaux informatiques,

o L'accueil téléphonique et la téléphonie du collège seront intégrés au système départemental pour améliorer le service, le fiabiliser et amener une économie supérieure à 30 % aux établissements.

2] Sécuriser et simplifier la gestion de l'informatique pour tous les enseignants et élèves en mettant notamment à disposition un catalogue départemental commun avec plus de 200 applications pédagogiques disponibles pour tous.

3] Poursuivre une programmation pluriannuelle permettant l'acquisition et le renouvellement des équipements numériques. La mise en œuvre du service public du numérique éducatif constitue un enjeu majeur et c'est à ce titre que **le Conseil départemental maintient son effort en votant en 2022 un budget de 650.000 €**. Cette dotation permettra d'actualiser le parc informatique, pédagogique et administratif de chaque établissement.

Une étude affirme que 85 % des métiers de 2030 n'existe pas aujourd'hui en raison notamment de la transformation numérique. En Dordogne, les collèges peuvent développer l'apprentissage et l'épanouissement des élèves en s'appuyant sur le volet numérique, qui s'impose comme un levier essentiel de l'égalité des chances sur tout le territoire départemental.

PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Le Département accompagne financièrement les collèges dans les **voyages scolaires** qu'ils organisent en France ou à l'étranger.

Il conduit également un **ensemble d'actions permettant l'accès des jeunes à la culture**, en subventionnant les projets des établissements, en aidant les associations, ou encore par l'intervention directe de ses services culturels, qui se mobilisent pour proposer des projets à destination des collégiens.

Ainsi, l'ensemble des services et opérateurs culturels départementaux proposent des parcours d'éducation artistique et culturelle aux collégiens, mais aussi aux écoles primaires, garantissant un accès à la culture sur l'ensemble du territoire, en complémentarité avec les acteurs locaux.

Les grandes orientations du Conseil départemental en faveur des collèges

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, ACTEUR DU SPORT SCOLAIRE



Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale de la jeunesse. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire, la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la promotion de la santé.

C'est pourquoi, le Département a souhaité renforcer sa politique et son engagement en faveur du « Sport scolaire ». Cela a conduit la collectivité à proposer, pour la saison 2021/2022, un nouveau dispositif : le **Chèque-sport Dordogne-Périgord** favorisant ainsi l'accès à la pratique en milieu associatif fédéral (dont l'AS-UNSS et USEP). Cette offre, qui a bénéficié à 2.800 jeunes l'an dernier, est reconduite pour la saison 2022/2023.

Pour mémoire, cette aide d'une valeur de 25 euros s'adresse à tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne. L'adhésion doit être obligatoirement enregistrée au sein d'un « club-association sportive » affilié à la fédération de tutelle et dont le siège social est en Dordogne.

De plus, le Département maintient également ses engagements, financiers humains et techniques, en faveur du sport scolaire. A ce titre :

- Les **éducateurs sportifs départementaux** assurent, dans le cadre de l'éducation physique et sportive, la co-animation de cycles (8 séances) d'activités physiques et sportives auprès de plus d'une centaine d'écoles primaires prioritairement situées en milieu rural.

- Dans le cadre d'une politique sportive partagée, le Dépar-

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES FAMILLES

Pour favoriser la scolarité et la formation des jeunes, le Conseil départemental attribue un certain nombre d'aides sous condition de ressources des familles :

- **BOURSES DÉPARTEMENTALES AUX COLLÉGIENS** dont les parents résident en Dordogne d'un montant variant de 60 à 100 € par an.

- **PRIMES D'APPRENTISSAGE** pour les jeunes entrés dans la voie d'un apprentissage professionnel domiciliés en Dordogne, d'un montant de 105 ou 155 € selon le quotient familial.

- **AIDES AUX ÉTUDIANTS** avec les dispositifs suivants :

- o **Prêts d'honneur**, créés à la rentrée 2016 pour faciliter la poursuite des études des jeunes périgourdins dans le supérieur dans de meilleures conditions financières, d'un montant de 1000 ou 2000 € au choix du demandeur, éventuellement renouvelables. Ces prêts sont sans intérêt, sans caution et remboursables après la fin des études. 80 étudiants peuvent

telement confirme son **partenariat avec l'UNSS et l'USEP**. Une aide financière annuelle est allouée afin de soutenir le déploiement de leurs projets associatifs.

- Les **équipements sportifs départementaux** concourent à la qualité de l'enseignement de l'EPS et améliorent le projet pédagogique des établissements scolaires. Ainsi, au-delà des gymnases et des installations extérieures au sein des établissements scolaires, le Département met régulièrement à disposition pour l'organisation de rencontres sportives scolaires :

- o le dojo départemental Michel Dasseux, le complexe sportif de la Grenadière, le Centre départemental de tennis, les quatre bases départementales de loisirs.

- o des matériels sportifs, pédagogiques, et de communication.

- Fort d'un **partenariat avec les clubs et les athlètes de niveau national ou international**, le Département organise l'opération « **Tous au stade** » qui permet à tous les collégiens du département d'assister gratuitement à une rencontre de haut niveau ou de participer à un temps d'échange avec les athlètes professionnels ou de haut niveau.

- Enfin, le Département accompagne **19 collèges qui disposent d'une ou plusieurs sections sportives scolaires** labélisées par les services de l'Éducation nationale. Ce soutien se traduit par :

- o l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 600 € par section versée à l'établissement scolaire. **24 sections sportives scolaires ont été soutenues en 2021/2022.**

- o l'intervention, dans la limite des possibilités de la direction des sports du Conseil départemental, d'un éducateur sportif départemental, spécialiste de la discipline, (encadrement de deux séances hebdomadaires sur le temps scolaire).

Aujourd'hui, ce partenariat qui repose sur un maillage de proximité permet à plus de 650 collégiens de s'inscrire dans un parcours de réussite scolaire qui combine enseignement et approfondissement d'une pratique fédérale.

ainsi être aidés chaque année.

- o **Bourses Erasmus** pour les jeunes qui effectuent une partie de leur cursus universitaire dans le cadre de ce programme européen.

- o **Bourses de 3^{ème} cycle** pour les étudiants originaires de Dordogne sur présentation du projet de thèse validé par l'université.

- o **Aides pour les étudiants en médecine** afin de lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- **Une bourse de 200 €** par mois pendant la durée des études (de la 2^{ème} à la 9^{ème} année) conditionnée à un engagement d'exercice en Dordogne.

- **Une aide à la mobilité** pour les internes en médecine générale ou les chefs de clinique en stage en Dordogne.



L'action du Département en faveur des collèves

Le Conseil départemental de la Dordogne a défini plusieurs orientations pour accompagner les collèves.

SOUTENIR LES COLLEGES PUBLICS FACE AU CONTEXTE ECONOMIQUE ACTUEL

Face aux récentes hausses du coût des fluides et des denrées liées à la situation géopolitique actuelle, le Département apporte une attention toute particulière à ses collèves publics et étudie les mesures d'accompagnement financières nécessaires au bon fonctionnement des établissements pour l'année scolaire 2022-2023.

DEVELOPPER LE 100 % BIO LOCAL ET FAIT MAISON

Durant l'année scolaire 2021-2022, 3 nouveaux collèves ont obtenu le label Ecocert 100% bio (Jean Moulin à Coulonieix-Chamiers, Léo Testut à Beaumontois-en-Périgord et Jean Ladignac à Saint-Cyprien) portant désormais à 6 le nombre de collèves en Dordogne ayant obtenu ce niveau de labellisation. Le collève Jean Ladignac de Saint-Cyprien se verra remettre le label 100% bio **jeudi 1^{er} septembre**.

Le Département de la Dordogne fait figure d'exception en la matière sur le territoire national. Son projet alimentaire pour les collèves est source d'inspiration pour de nombreuses collectivités et a été reconnu récemment à l'échelle européenne (**projet School food4change**). D'ici la fin de l'année 2022, les collèves Michel de Montaigne, Clos Chassaing et Anne Frank de Périgueux seront, eux-aussi, labellisés 100 % bio, local et fait maison.

L'ensemble des 35 collèves dont le Département gère la restauration scolaire est engagé dans la démarche bio et local. A ce jour, 60% des collèves publics de Dordogne sont labellisés Ecocert. Le Département a pour objectif que tous ses collèves soient labellisés Ecocert et obtiennent, à terme, le niveau de labellisation 100% bio, local et fait maison.

DYNAMISER ET DEVELOPPER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN

Le Département de la Dordogne mène une politique affirmée en faveur de l'enseignement de l'occitan, avec les services académiques, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office Public de la Langue Occitane.

A la rentrée 2022, un enseignement bilingue occitan-français sera ouvert à la maternelle Simone Veil de Périgueux, en complément de l'offre d'enseignement déjà existante sur la ville (une Calandreta et deux établissements du secondaire, le collève Montaigne et la cité scolaire Bertran-de-Born). En secondaire, le collève Léo Testut de Beaumontois-en-Périgord et de Terrasson proposeront de manière inédite un enseignement optionnel en sixième.

Parallèlement, le Conseil départemental de la Dordogne réalisera, en collaboration avec les services DSDEN 24, un document de communication autour de l'offre départementale d'enseignement de l'occitan. En Dordogne, 1.331 élèves apprennent l'occitan, dont 504 dans 11 collèves [chiffres

2021/2022 communiqués par les services académiques de la Dordogne].

S'ENGAGER CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE

Le Département, sous l'impulsion du vice-président en charge de l'Education, Christian Teilac, a décidé de mettre en place un projet éducatif ambitieux pour lutter contre la précarité menstruelle. Parfois source d'absentéisme en milieu scolaire, elle constitue un enjeu important de santé publique, de solidarité et d'égalité des chances.

En 2021/2022, un groupe de travail, composé notamment de jeunes élèves des collèves de Neuvic et de Beaumontois-en-Périgord, a réfléchi à la mise en œuvre de dispositifs les mieux adaptés aux besoins constatés auprès des collèves via un questionnaire individuel et anonyme.

Ainsi, à la rentrée scolaire 2022, **8 établissements pilotes** seront équipés de distributeurs et de consommables bio et recyclables, pour un montant global annuel de **14.000 €**, pris en charge par le Département : les collèves de Lanouaille, de Périgueux (Michel-de-Montaigne), de Coulonieix-Chamiers, de Mussidan, de Beaumontois-en-Périgord, de Neuvic, de Bergerac (Jacques Prévert) et d'Excideuil. Un bilan sera établi à l'issue de cette année d'expérimentation afin de promouvoir le dispositif à l'ensemble des collèves du Département.

S'ENGAGER POUR LA CO-CONSTRUCTION D'UN PARCOURS CITOYEN

En proposant aux collèves, en collaboration avec l'Education nationale, de participer à la construction de leur parcours citoyen. Ce projet a notamment pour ambition de réaffirmer l'attachement de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative aux valeurs républicaines, de mieux accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques.

LE PROJET SCHOOLFOOD4CHANGE



Financé par le programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » de l'Union européenne, le projet SchoolFood4Change (SF4C) a pour ambition de mettre en œuvre au cours des quatre prochaines années des solutions visant à passer à une alimentation saine et durable, issue des cultures, des eaux intérieures et de la mer, et accessible à tous les citoyens de l'Union européenne, y compris les groupes les plus démunis et vulnérables, à commencer par les publics scolaires.

Le projet SF4C a démarré en janvier 2022. Il compte 43 partenaires (dont des entités affiliées) qui œuvrent à concrétiser l'objectif d'atteindre au moins deux millions de citoyens européens, en travaillant directement avec plus de 3.000 écoles et 600.000 enfants et adolescents répartis dans 12 pays de l'UE. Le Département de la Dordogne est, avec la Ville de Lyon, l'un des deux partenaires français du projet. A ce titre, il bénéficie d'un accompagnement financier de 300.000 €.

Fiche établissement

Collège Jean Ladignac à Saint-Cyprien

Principal : Johanna Barthas

Gestionnaire : Stéphanie Dulac

Effectif 2022-2023 : **255 élèves**. (76 en 6^e, 62 en 5^e, 60 en 4^e, et 57 en 3^e), contre 243 élèves en 2021-2022.

Options :

Langues : espagnol, anglais, français et culture antique dès la 6^e, latin en 5^e, grec en 4^e, occitan (15 élèves en 6^e en 2021/2022), animation d'ateliers en 2022/2023 en 6^e et 5^e.

Autres :

- Labellisation E3D (Etablissement en démarche de développement durable) en 2020;

- Mise en place d'ateliers les lundis à partir de 15h50 pour tous les élèves :

Atelier apiculture (2 ruches sont installées dans le collège - 25 kg produits l'an passé), vidéo, théâtre, gymnastique, ultimate, jeux de société, club lecture, scrabble, arts plastiques et fresque, jardin, développement durable et préparation de Tri Lanta, origami, hôtel à insectes, renforcement musculaire pour les 3^e le jeudi.

Personnel : 7 agents départementaux travaillent dans ce collège.

Dotation de fonctionnement 2022 : **63.614 €**.

Les Projets

1) **Action culturelle :** pour la troisième année, projet « Vivre et pratiquer le design », en partenariat avec l'Agence culturelle départementale – projet triennal, innovant et unique (lire par ailleurs) ;

Dispositif national collège au cinéma coordonné par Cinépassion : trois projections annuelles avec de la médiation en salle de cinéma, une formation et un accompagnement des enseignants, une mise à disposition de ressources pédagogiques et des ateliers cinéma et EMI (Education aux médias et à l'information) en classe (intervenants professionnels).

2) **Amélioration du bâti :** isolation et changement des faux plafonds dans les bureaux et les salles de classe et changement des luminaires remplacés par des LEDS.

3) **Restauration 100% bio et locale :** le 17 mars 2022, le collège Jean Ladignac à Saint-Cyprien a obtenu le label 100% bio par l'organisme Ecocert. Jeudi 1^{er} septembre 2022, le président du Conseil départemental remettra à l'ensemble de l'équipe de direction et de



cuisine du collège Jean Ladignac le diplôme Ecocert 100% bio niveau Excellence.

Cette récompense est le fruit du travail mené par les équipes de direction et de cuisine de ce collège. L'équipe de cuisine sert plus de 240 repas par jour. Elle a pu profiter de l'expérience de son chef, Jérôme Rouzade, qui a déjà participé à la transformation du 1^{er} collège de France 100 % bio, Pierre Fanlac à Belvès. Aujourd'hui, le collège Jean Ladignac propose tous les jours à ses collégiens une alimentation saine 100% bio, de qualité et à coût maîtrisé (1,90 € par repas). Les approvisionnements de ce collège sont source de rémunération pour les producteurs de Dordogne avec près de 80% des produits servis d'origine locale.

4) **Equipement numérique :** au titre de la dotation ENC (Equipement numérique des collèges), le collège a bénéficié de 21 ordinateurs fixes en 2020, 9 ordinateurs dont 1 portable, 3 tablettes tactiles et 2 vidéo-projecteurs en 2021, 4 ordinateurs dont 1 portable et 3 hybrides, 2 vidéoprojecteurs et 10 écrans webcam en 2022.

Le collège Jean Ladignac dispose aujourd'hui d'un niveau de service internet haut débit de 50 Mbits VDSL. Il devrait bénéficier d'un raccordement à la fibre optique courant 2023, ce qui permettra d'envisager pour la partie pédagogique une migration complète des ordinateurs et des serveurs sur les infrastructures numériques sécurisées départementales (cloud privé) à la fin de l'année 2023.

Cette étape majeure est indispensable pour apporter au collège l'accès à un catalogue d'applications pédagogiques, autoriser la mobilité avec la généralisation du wifi dans l'établissement et ainsi favoriser le développement de nouveaux usages pédagogiques.





Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES)

Espace culturel François-Mitterrand
2 place Hoche
24019 PÉRIGUEUX CEDEX
Tél. 05 53 02 01 51



www.dordogne.fr